



## DÉLIBÉRATION 2018-13

# SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### **Objet : Adoption du compte administratif 2017 Budget principal**

Le six juin deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du trente et un mai deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

**Présents (11) :** Monsieur Charles BAREGE, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRIS COURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE

**Excusés (8) :** Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON

**Pouvoirs (3) :** Monsieur Nicolas BERTIN à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Jean-Marc GOSSET à Monsieur Luc MONNET

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Budget primitif 2017 voté le 03 janvier 2017,

**Vu** l'instruction comptable M14,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

D'approuver le compte administratif pour l'année 2017 du budget principal, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 798 562.52 € et un excédent global cumulé en investissement de 1 389 228.46 €.

Le résultat annuel de l'exercice 2017 présente un excédent en fonctionnement de 432 749.15 € et un excédent en investissement de 1 789 233.75 €

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 14

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)

**Annexe** : Compte administratif 2017 budget principal